

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 13
Nombre de Procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 11 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.3

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF
2024**

**BUDGET ANNEXE DES PORTS EN
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(DSP) (SPIC)**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, à l'Hôtel de ville du Croisic, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, Michèle QUELARD, Isabelle DELANOY-CORBIN, Philippe CAILLON, délégués titulaires, Yves DAUVE, Patrick DAHLEM, Didier MARION, délégués suppléants.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Claude CAUDAL, Michel PUYRAZAT, Séverine MARCHAND, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Sylvie GOSLIN, Jean MONTAVILLE, pouvoir à Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, pouvoir à Michèle QUELLARD, Adrien RYO, suppléé par Patrick DAHLEM, Christine LE RIBOTER, suppléée par Yves DAUVE, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

Secrétaire de séance : *Sylvie GOSLIN*

.....

Le budget annexe des ports en DSP a été activé au 1^{er} janvier 2022 aux fins de retracer les recettes et les dépenses des ports de Pornic et de Blain. Se sont ajoutés les ports de La Turballe et du Croisic cette année du fait de la mise en œuvre du nouveau contrat de concession sur ces deux ports, au 1^{er} janvier 2023.

Pour rappel, les budgets annexes de SPIC prévoient le remboursement de TVA.
Les dépenses s'entendent donc en HT

SECTION D'EXPLOITATION

Les recettes et dépenses d'exploitation s'établissent à 492 691 €.

En recettes

Les recettes sont constituées des redevances domaniales perçues au titre de 2024 :

- 427 500 € pour les ports de Pornic, exploités par Loire-Atlantique Nautisme
- 1 000 € pour le port de Blain, exploité par Loire-Atlantique Nautisme
- 4 000 € à ce jour pour les ports de La Turballe et du Croisic concédés à la SAEM LAPP
- 4 038,50 € au titre des commerces présents sur le port de Pornic la Noëveillard
- 1 152,50 € au titre de l'occupation de la terrasse du restaurant Stelo au Croisic

Au total 437 691 € de redevances imputées sur le **chapitre 70 « produits de service »** et **chapitre 70 « autres produits de gestion »**.

Le **chapitre 77 « produits exceptionnels »** est crédité de 55 000 €. Cette somme correspond au versement d'une subvention régionale dans le cadre du projet REPTUR développé par SIRHENA et pour lequel nous sommes commanditaires.

En dépenses

Le **chapitre 011 « charges générales »** propose 196 000 € de crédits fléchés principalement sur l'étude dite OP2M sur les criées de la Turballe et du Croisic, et les dépenses sur le projet REPTUR développé par SIRHENA.

171 244 € sont prévus au **chapitre 65 « autres charges de gestion »** afin, principalement, de rembourser le budget principal des charges de personnel inhérentes au budget annexe des ports en DSP.

20 000 € sont inscrits au **chapitre 67 « charges exceptionnelles »** correspondant en partie au remboursement de Loire-Atlantique Nautisme, exploitant de Pornic la Noëveillard, dans le cadre des charges de la SOCOPORT qui transitent par le syndicat mixte.

Il est par ailleurs prévu de provisionner 50 000 € sur le **chapitre 68 « dotation aux provisions »** pour de futurs dragages sur des ports en concession liés au budget annexe DSP.

Le budget annexe des ports en DSP est assujéti à l'impôt sur les bénéfices. Au titre de l'exercice 2023, il est proposé d'anticiper un IS de 2 447 € à imputer sur le **chapitre 69 « impôts sur les bénéfices »**.

Dans le cadre des opérations d'ordre budgétaire, 53 000 € sont inscrits au **chapitre 042** au titre des « dotations aux amortissements ».

À noter que le budget primitif annexe 2024 des ports en DSP n'est pas en capacité de proposer un autofinancement de la section d'investissement.

Au total, la section d'exploitation s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **492 691 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses d'investissement s'établissent à 3 000 000 €.

En recettes

Pour faire face aux dépenses d'investissement importantes sur ce budget, qu'il lui est impossible d'autofinancer sans augmentation excessive des tarifs des usagers, une subvention en provenance du budget principal est attendue sur le **chapitre 13 « subventions d'investissement reçues »** à hauteur de 2 247 000 €.

Une autre recette d'ordre budgétaire est inscrite à ce budget primitif : 53 000 € sur le **chapitre 040 « dotation aux amortissements »**.

Dans le cadre des opérations d'ordre budgétaire au sein de la section d'investissement, il est nécessaire de prévoir 700 000 € de crédits en dépenses et en recettes sur le **chapitre 041 « opérations patrimoniales »**

En dépenses

780 000 € sont inscrits au **chapitre 20 « immobilisations incorporelles »** en faveur, entre autres, des études sur le projet d'aménagement du port de Pornic-La Noëveillard et des nouveaux pontons dédiés aux CTV sur le port de la Turballe.

1 420 000 € de crédits sont inscrits sur le **chapitre 21 « immobilisations corporelles »** en prévision de travaux patrimoniaux, par exemple sur la fin des travaux du quai Ciguët au Croisic, le renouvellement d'éléments d'usage (échelles, bollards, pannes, bornes...), des interventions sur le bâtiment de la criée de la Turballe (menuiseries, couverture...)...

Les phases 1 et 2 des travaux d'aménagements de la Turballe sont achevées, nécessite l'inscription de 100 000 € de crédits au **chapitre 23 « immobilisations en cours »**.

700 000 € sont enfin inscrits sur le **chapitre 041 « opérations patrimoniales »**, en miroir du même chapitre en recettes.

Au total, la section d'investissement s'équilibre donc, en recettes et en dépenses, à **3 000 000 €**.

Ainsi, le budget primitif 2024 des ports en délégation de service public (DSP)(SPIC) du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique s'établit, en dépenses et en recettes, à

- **492 691 €** pour l'exploitation
- **3 000 000 €** pour l'investissement

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 572
Vu l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu les instructions comptables et budgétaires M4 ;
Vu sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget annexe des ports en délégation de service public du syndicat mixte Les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M4 ;
Vu sa délibération n° 4.1 du 30 janvier 2024 portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;
Vu le projet de budget primitif annexe des ports en Délégation de service public (DSP) (SPIC) pour l'année 2024 ;

Considérant que le syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dispose d'un budget principal pour ce qui concerne son activité de service public administratif et de trois budgets annexes, dont le budget consacré aux ports gérés en DSP, pour ce qui concerne ses activités de Service public industriel et commercial ;

Entendu le Rapport de la Présidente, qui expose les dépenses et les recettes de ce budget primitif annexe des ports en DSP relatif au service public industriel et commercial (SPIC) du syndicat mixte des ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique ;

LE COMITÉ SYNDICAL


Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif Annexe des ports en Délégation de service public (DSP) (SPIC) 2024 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **APPROUVE** le budget primitif des ports en DSP (SPIC) 2024 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les dépenses qui y sont inscrites.

Fait et délibéré au Croisic, en séance publique,
le 19 mars 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN